

*Parcs nationaux—Loi*

Enfin, je voudrais parler de la zone de ski Sunshine, dans le parc de Banff. J'y suis allé. En fait, comme la plupart des Canadiens je vois probablement les parcs nationaux dans le contexte de la brève visite de Jasper ou de Banff, comme je l'ai fait l'an dernier. Avec ma famille, j'ai skié au village Sunshine. C'est une région superbe pour le ski. Je suis sûr que tous les Canadiens veulent ces installations dans ce cadre magnifique à Banff. Je crois que c'est dans la circonscription du député de Bow River (M. Taylor). Je suis sûr qu'il est très fier de cette région. Elle est absolument superbe. C'est la première fois que j'allais à Sunshine Village. Je suis sûr que le député et tous ses électeurs en sont très fiers. Nous voulons tous que ce genre d'entreprise réussisse, bien sûr, et nous voulons attirer les touristes. Nous sommes en faveur du développement adéquat de ce genre de région.

Les limites de la zone de ski ont été établies en 1979 après plusieurs années de consultation du public. Il faut toujours veiller à examiner les problèmes écologiques avant de créer un lotissement ou de l'agrandir. Le gouvernement avait alors promis de faire adopter un projet de loi précisant que seul le Parlement pourrait, dans sa sagesse collective, reculer les limites de la zone de ski. C'est parce que le parti au pouvoir n'a pas respecté ses engagements que nous nous trouvons dans la situation actuelle avec le projet de loi C-30 qui prévoit que dorénavant, seul le Cabinet pourra faire ce genre de changement. Le projet de loi aurait été bien meilleur si le gouvernement n'avait pas changé d'idée et s'il avait fait faire ce genre de changement par la Chambre des communes.

[Français]

Alors, monsieur le Président, en conclusion, nous, pour notre part, appuyons le projet de loi C-30. Ce projet de loi, comme je l'ai indiqué tantôt, en est un qui a été retardé par le gouvernement depuis fort longtemps. J'ai indiqué que le projet de loi avait été relégué aux oubliettes pour à peu près deux ans, pour ensuite être présenté à la Chambre des communes et avoir été laissé sur la tablette encore un bon bout de temps. Toutefois, nous ne voulons, pour notre part, causer aucun délai pour l'adoption éventuelle du projet de loi. Je regrette, et je le dis au nom de mon collègue, l'honorable député de Davenport (M. Caccia), que le gouvernement ait décidé de faire le changement à la loi en ce qui concerne, comme je l'ai indiqué tantôt, le village de ski Sunshine en Alberta.

Toutefois, j'appuie quand même le projet de loi. Mes collègues de ma formation politique ont l'intention de l'appuyer, et nous n'avons aucun intérêt à causer des délais relativement à ce projet de loi ce soir.

Alors, monsieur le Président, là-dessus, je vais terminer mes remarques, et j'ose espérer que cette Chambre, que le Parlement adoptera ce projet de loi d'ici peu.

● (2000)

[Traduction]

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi apporter ma contribution à la fin du débat sur le projet de loi C-30. Je tiens à dire au départ qu'à l'instar du député d'Ottawa—Carleton (M. Turner), j'ai une vaste expérience des parcs, même si elle n'est pas aussi extraordinaire que la sienne. En effet, il s'est occupé de parcs à

l'extérieur du Canada, à l'extérieur de notre continent. Mon expérience se rapporte plutôt à des municipalités et au gouvernement de l'Ontario.

Je tiens à féliciter le gouvernement de franchir cette nouvelle étape dans notre croissance en tant que nation, conscient de l'importance des réserves intégrales, des importants aspects de notre histoire, tant du point de vue humain que géologique et marin, afin de nous assurer que nous offrons la protection nécessaire à notre environnement naturel.

Il s'agit de protéger notre environnement afin d'éviter qu'il ne se détériore et de pouvoir, en tant que Canadiens ou visiteurs, profiter de la nature dans ses meilleures conditions. Il est extrêmement important de le faire, qu'il s'agisse de parcs situés dans les régions urbaines ou tout près de là ou de parcs situés dans des régions éloignées au contraire.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le mythe dont nous entendons si souvent parler. C'est notamment le cas dans ma circonscription. Dans un article de journal, ce matin, on parlait d'une attaque contre une réserve intégrale exploitée par le gouvernement de l'Ontario, attaque menée par des gens qui fondamentalement croient que si on ne peut procéder à de l'exploitation forestière ou à des travaux de forage ou vendre les terrains en question, ces derniers n'ont aucune valeur. C'est là un mythe qui n'a aucun fondement. Il existe des choses que l'on ne peut ni acheter ni vendre. Il y a certains endroits où l'on ne doit procéder ni à de l'exploitation forestière ni à des travaux de forage. Ainsi, le projet de loi C-130 offre notamment la protection nécessaire à cet égard. Il donne également la capacité d'étendre cette protection. J'y reviendrai.

Pour ce qui est des réserves intégrales, il y a ceux qui croient que ces parcs ne sont destinés qu'à un groupe exclusif, ceux qui ont les capacités physiques ou financières nécessaires pour se rendre dans des régions éloignées pour avoir accès à ces réserves intégrales ou à ces parcs nationaux, ceux qui pensent que ces parcs ne sont pas importants du fait qu'ils ne veulent pas les utiliser. Ils oublient la véritable valeur des parcs en général et des réserves intégrales plus précisément. D'une part, ils servent de «repères». Je me sers de ce terme, car j'ai déjà été à l'emploi du ministère de la Voirie de l'Ontario, à titre d'arpenteur géomètre. Mon collègue de Bow River comprendra quand je dis qu'un point de repère est en fait un point de comparaison. Du point de vue écologique, nos parcs à l'état naturel nous servent de points de repère, puisqu'ils nous permettent d'évaluer les changements qui touchent la faune et la flore ainsi que l'incidence des pluies acides et des autres genres de polluants atmosphériques ou de pollution de l'eau et de les analyser en fonction d'un milieu naturel. Voilà un des aspects importants des parcs à l'état naturel.

Plus on coupe d'arbres et plus le volume d'oxygène produit et de gaz carbonique absorbé est réduit. La situation s'aggrave de jour en jour. Nous en sommes presque à l'état de crise. Parlons de l'effet de serre ainsi que des pays du monde soit-disant industrialisés, des prétendus chefs de file de l'économie mondiale qui encouragent les pays tropicaux à détruire complètement leur forêt vierge. Nous parviendrons à la longue à anéantir toutes formes de vie telles que nous les connaissons.